

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 113 (1977)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10

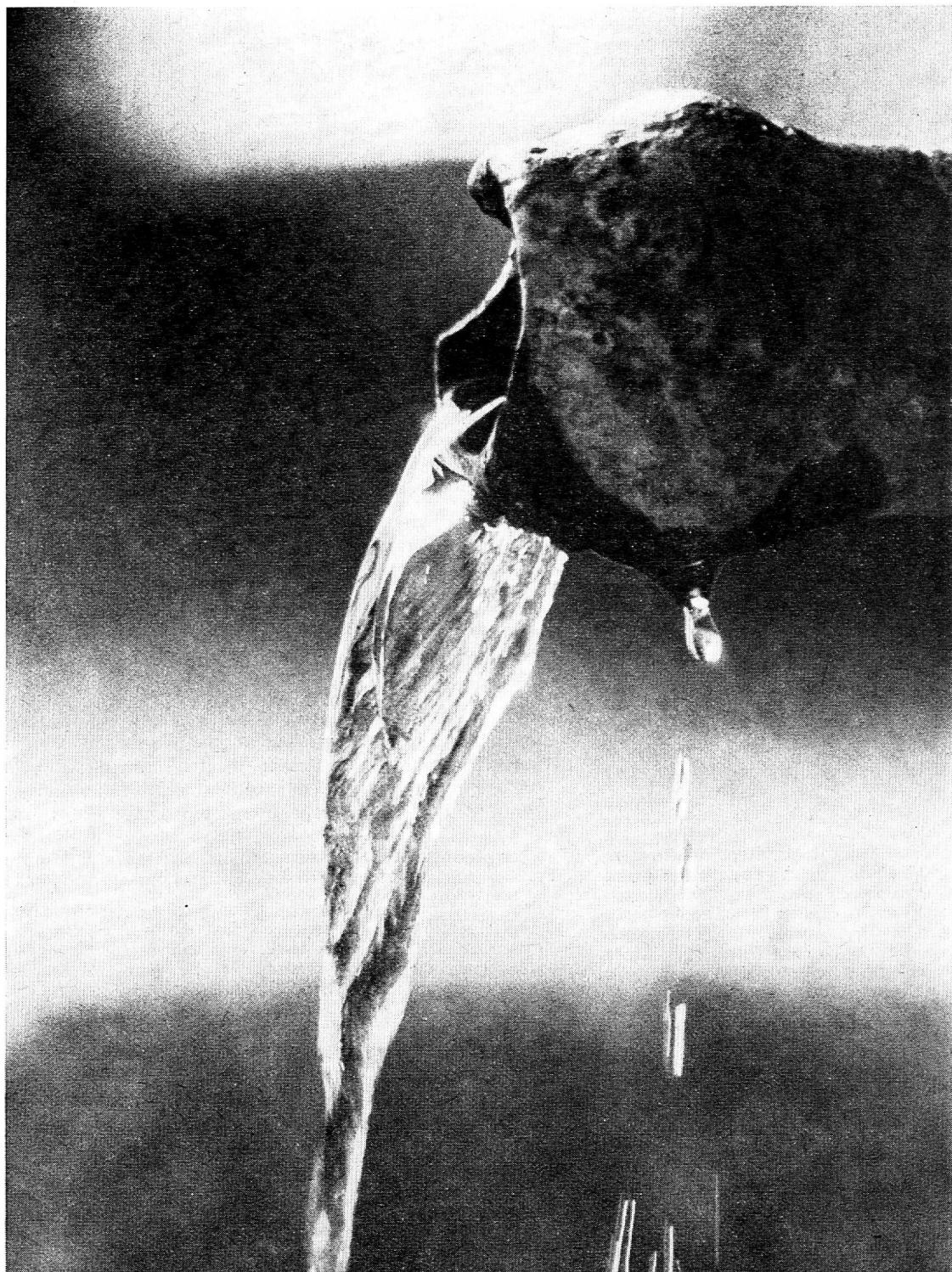
1172

Montreux, le 11 mars 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

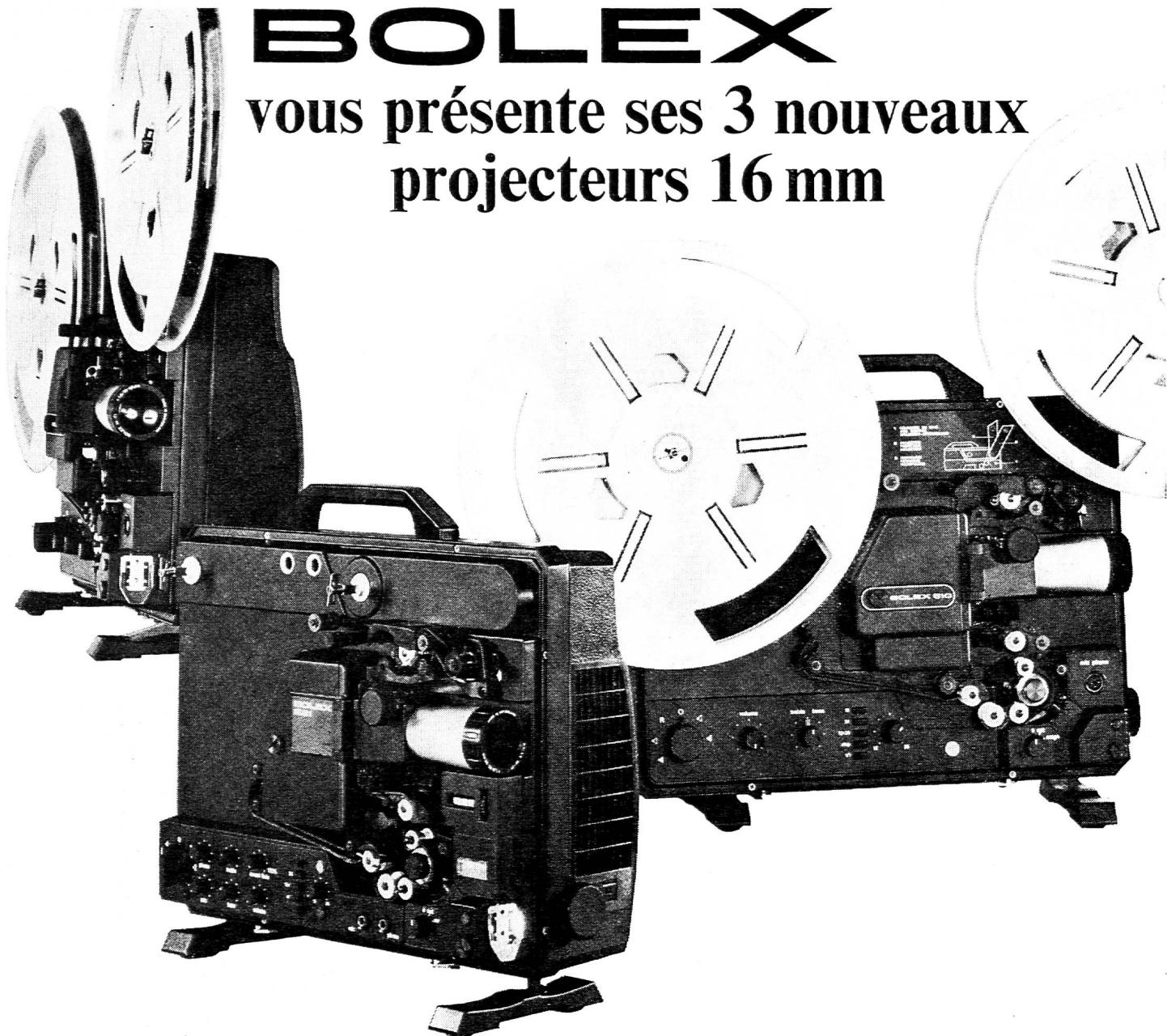
et bulletin corporatif



André Erbeau

BOLEX

vous présente ses 3 nouveaux projecteurs 16 mm



le Bolex 501

pour la projection des films muets et sonores à piste optique ; cadences de 18 et 24 images/sec.

le Bolex 510

pour la projection des films muets et sonores, à piste optique et magnétique ; cadences de 18 et 24 images/sec. ; avec en outre réglage progressif des cadences entre 15 et 30 images/sec. et arrêt sur une image

le Bolex 521

pour la projection des films muets et sonores, à piste optique et magnétique, et l'enregistrement magnétique, avec pupitre de mélange incorporé ; cadences de 18 et 24 images/sec. ; avec en outre réglage progressif des cadences entre 12 et 26 images/sec., arrêt sur une image et marche image par image

Ces trois nouveaux types de projecteurs ont tous une lampe halogène à miroir froid. Ils peuvent être équipés, au choix, d'un zoom 35-65 mm ou d'un objectif à focale fixe de 50 ou 70 mm. Ils admettent les bobines de film jusqu'à 600 m de capacité ; leur chargement est automatique ; ils ont un haut-parleur séparé, incorporé au couvercle, et sont facilement transportables, puisqu'ils ne pèsent que 18 kg environ.

Coupon

Veuillez me faire parvenir votre documentation « La projection des films 16 mm »

Nom et prénom

Profession ou fonction

Rue et No

NPA et localité

A découper et à envoyer à BOLEX S.A., Case postale, 1401 Yverdon.

BOLEX

une marque sûre, toute une somme d'expérience dans la construction de caméras et de projecteurs 16 mm

Comité central

Sommaire

COMITÉ CENTRAL	
Séminaire de Chexbres	199
Rapport sur la formation des maîtres de demain	200
KOSLO	203
VAUD	
Postes au concours	204
Poste au CC	204
AVEPS	204
Orientation nouvelle	204
GENÈVE	
Séance de délégations	205
Jouer	206
Les pâles et les bronzés	206
Tante Cécile Isabelle	206
Tribune libre	207
NEUCHÂTEL	
Commission langue II	207
Où, quand, comment ?	208
JURA	
Grand Conseil et mathématique	208
Le système	209
J'ai retenu de mes lectures	210
Histoires rauriques	210
Centre de perfectionnement	210
FRIBOURG	
Les 40 heures d'autrefois	211
VALAIS	
Rapport d'activité SPVal	212
DIVERS	
Festival de cinéma	213
Sonnenberg	214
Indice des prix à la consommation	215

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

SPR – JEUNESSE ET ÉCONOMIE : DEUX DATES A RETENIR

**XVII^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES —
13 ET 14 MAI 1977**

ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

Pour aborder ce sujet particulièrement actuel, la Société « Jeunesse et Economie » s'est d'ores et déjà assuré la collaboration des personnalités suivantes :

— **L'ENSEIGNANT FACE AU PROBLÈME DE L'ENVIRONNEMENT**, le point de vue de M. Denis PERRENOUD, enseignant à Genève.

— **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN SUISSE**, sujet introduit par le Dr Rodolfo PEDROLI, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

— **ÉCONOMIE - ÉCOLOGIE : LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT**, « *Helvetia Nostra* » sujet traité par un membre du comité, éventuellement par M. Franz WEBER, journaliste, s'il peut se libérer.

— **TECHNOLOGIE DESTRUCTRICE OU TECHNOLOGIE ADAPTÉE A L'ENVIRONNEMENT**, par le Professeur Yves MAYSTRE, Institut du Génie de l'Environnement de l'EPFL.

— **ÉCOLOGIE : DES VALEURS A DÉFENDRE**, sujet présenté par M. Robert HAINARD, naturaliste, Genève.

— **INDUSTRIE CHIMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**, par M. Hans GYSIN, Dr phil. chimiste, responsable du Service de protection de l'environnement chez Ciba-Geigy, Bâle.

— **HUMANISME ET ENVIRONNEMENT**, thème abordé par M. Jérôme DESHUSSES, journaliste, Carouge.

— **ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, POINT DE VUE D'UN INGÉNIER ET D'UN DÉPUTÉ**, par M. Olivier BARDE, Carouge.

Inscriptions

Elles doivent être faites au moyen du bulletin ci-dessous et envoyées à votre président de section jusqu'au **15 mars 1977**.

Les demandes de congé sont de la responsabilité des sections cantonales.

BULLETIN

Nom : Prénom :

Adresse complète :

souhaite participer au XVII^e Séminaire de Chexbres.

Date : Signature :

FORMATION DES MAÎTRES DE DEMAIN: POSITION SPR

Remarque préliminaire

Pour la bonne compréhension du présent rapport, le Comité central tient à préciser qu'il a dû faire un choix dans les points à analyser, c'est la raison pour laquelle certains chapitres ne font pas l'objet de commentaires.

Impression générale

La première impression qui se dégage à la lecture de ce document se caractérise par une très grande confusion. En effet, que ce soit au niveau des textes, des schémas ou de la terminologie, l'on constate des contradictions importantes. Il semble que l'obligation d'aboutir à des compromis ainsi que la rédaction des chapitres par différents auteurs ont provoqué des ambiguïtés d'où le lecteur a beaucoup de peine à sortir des idées cohérentes. Nous pouvons caractériser ce rapport par des élans généreux et prometteurs au niveau des idées générales, suivis immédiatement par des restrictions au niveau des propositions et des réalisations.

Formation de base

Nous tenons à dénoncer l'ignorance totale du degré enfantin (exception faite de 3 lignes à la page 18). Cette lacune nous paraît extrêmement grave, vu l'importance de ces degrés d'enseignement.

En ce qui concerne les étapes de la formation de base, nous ne pouvons souscrire à la filière « Ecole normale » où la maturité serait obtenue en même temps que le brevet, soit avec 2 années de retard. Nous tenons à réaffirmer ici nos positions déjà définies en 1970 dans notre rapport « L'éducation permanente des enseignants », soit :

- maturité ;
- épreuves d'aptitude et de compétence ;
- formation professionnelle pour tous les degrés de l'enseignement (durée de formation identique pour tous les degrés y compris les maîtresses enfantines avec contenus différents selon les options et de niveau universitaire).

En ce qui concerne le contenu de la formation de base nous constatons l'aspect pléthorique des programmes proposés et nous regrettons de ne pas y trouver des propositions insérant dans la for-

mation de base une préparation à la formation continue et à l'éducation permanente.

Période d'adaptation à la profession

Tout en affirmant la valeur et la nécessité d'une période de consolidation, nous pensons que le brevet obtenu à la fin de la formation professionnelle doit être délivré sans condition. Une période de confirmation sera mise sur pied avec les appuis pédagogiques nécessaires mais l'obtention du brevet définitif ne doit pas y être subordonnée.

Formation continue

Nous devons constater ici, une fois de plus, une confusion grave dans les termes ; en effet, formation continue est assimilée à perfectionnement et recyclage (p. 39) et à éducation permanente (p. 258). Ceci nous semble être dû au fait que dans le rapport on a tenu compte surtout des institutions et beaucoup moins des enseignants en tant que personnes.

Pour éviter toute ambiguïté dans les termes, nous proposons les définitions suivantes :

Recyclage : formation en principe obligatoire, prise en charge par l'employeur et découlant d'une réforme des méthodes, des plans d'études ou des moyens d'enseignement. Ces recyclages sont pris sur le temps d'école.

Formation continue : approfondissement de la formation de base et élargissement dans les domaines scolaire, parascolaire et culturel (facultatif).

Education permanente : c'est une recherche d'équilibre personnel, une évolution constante, une manière d'être au monde qui englobe toutes les étapes de la vie et qui permet à chacun de s'épanouir sur les plans personnel, professionnel et social.

Formation complémentaire

Tel que formulé, ce chapitre ne nous satisfait pas. Nous souscrivons à une formation et donc à une rémunération identique pour tous les enseignants.

Rémunération des maîtres

La même remarque que pour le point ci-dessus peut s'appliquer ici. Nous

précisons que les critères de rémunération devraient être les suivants :

- les qualifications (formation de base) ;
- l'ancienneté.

Les formateurs

Nous souscrivons aux thèses proposées mais voudrions ajouter que le formateur doit pouvoir avant tout :

- développer : 1. la réflexion critique et autocritique ; 2. l'innovation et l'invention ; 3. le travail en équipe.
- susciter : 1. le goût de la recherche ; 2. le sens des responsabilités ; 3. la curiosité.

Recommandations

1. Qualifications (texte original)

La formation professionnelle donne aux maîtres trois types de qualifications :

- a) des qualifications d'ordre didactique ou technique : capacités de planification, de conduite et de contrôle de l'enseignement ;
- b) des qualifications d'ordre éducatif et affectif : comportements sociaux adéquats à la profession ;
- c) des qualifications d'ordre politique et civique : responsabilités face à la société et à l'Etat. (II 1.5.).

AMENDEMENT SPR

Oui aux trois sortes de qualifications, avec la réserve que les qualifications d'ordre politique et civique soient comprises comme étant des connaissances économiques, sociologiques et culturelles sur tous les aspects de la région où il travaille et non pas un alignement des enseignants à une politique étatique.

2. Formation générale (texte original, sans amendement de la SPR)

La première condition d'un meilleur apprentissage de la profession est une formation générale améliorée. Elle doit rendre le maître capable, par un effort personnel soutenu, de saisir les divers aspects du monde qui l'environne, les hommes et les choses étant considérés aussi bien dans leur contexte historique que dans leur réalité quotidienne. (II 2.)

3. Formation professionnelle (texte original)

La deuxième condition de cette amélioration réside dans une formation pro-

professionnelle où la théorie et la pratique sont étroitement liées à tous les stades de la formation : la formation de base, la période d'adaptation à la profession, la formation continue et la formation complémentaire. (III 1.3.-1.4.)

AMENDEMENT SPR

Suppression des termes « la période d'adaptation à la profession » soit :

La deuxième condition de cette amélioration réside dans une formation professionnelle où la théorie et la pratique sont étroitement liées à tous les stades de la formation : la formation de base, la formation continue et la formation complémentaire.

4. Deux filières de formation (texte original)

La formation générale et la formation professionnelle peuvent être acquises simultanément à l'école normale, ou successivement au gymnase et à l'institut de formation. La durée de la formation professionnelle est de deux ans dans les deux filières. (II 2.)

AMENDEMENT SPR

Suppression des termes « dans les deux filières » et adjonction de « au minimum » soit :

La formation générale et la formation professionnelle peuvent être acquises simultanément à l'école normale, ou successivement au gymnase et à l'institut de formation. La durée de la formation professionnelle est de deux ans au minimum.

5. Formation à l'école normale (texte original)

A l'école normale la formation générale et la formation professionnelle sont imbriquées l'une dans l'autre. Les préoccupations pédagogiques enrichissent le programme de formation générale et, de ce fait, rendent les disciplines scolaires plus attrayantes. De plus le caractère professionnel de l'école normale autorise celle-ci à prendre en charge le développement des qualités pédagogiques et sociales de ses élèves.

Les écoles normales d'une durée de 6 ans conduisent tous leurs élèves à la maturité. Celles qui s'étendent sur 5 ans ont deux possibilités :

a) Elles ne délivrent le certificat de maturité qu'aux normaliens ayant complété leurs programmes par des cours facultatifs ou des cours à option.

b) Elles prennent, sur le plan de l'organisation et des contenus, les mesures nécessaires pour que le certificat de maturité puisse être décerné à tous les élèves méritants. (III 2.)

AMENDEMENT SPR

Dans cette recommandation la SPR maintient uniquement la première phrase en supprimant « imbriquées l'une dans l'autre » et remplaçant ces termes par « différencier », soit :

A l'école normale la formation générale et la formation professionnelle sont différencier.

6. Formation après la maturité (texte original sans amendement SPR)

Tous les certificats de maturité actuels et futurs, notamment le type socio-pédagogique, conduisent à l'institut de formation des maîtres. Un an au moins est prévu pour une formation commune aux enseignants de tous les degrés. La seconde année offre des possibilités d'option diversifiées en fonction des degrés ou des disciplines. L'enseignement est de niveau universitaire, mais reste lié à la pratique. (III 3.)

7. Plan d'études (texte original)

A l'école normale comme à l'institut de formation, les contenus importent plus que l'organisation. Les plans d'études se fondent d'une part sur l'état actuel des connaissances scientifiques en matière d'éducation, d'autre part sur les besoins concrets de l'enseignement.

D'où les cinq groupes de disciplines suivants :

- a) sciences de l'éducation : pédagogie, psychopédagogie, administration scolaire ;
- b) didactique : didactique générale, didactiques spéciales et champs d'application correspondants ;
- c) pratique ;
- d) disciplines artistiques ;
- e) disciplines de formation générale (à option). (IV 2.)

Opinion de la SPR : démonstration des programmes pléthoriques.

8. Emploi du temps (texte original sans amendement SPR)

La formation professionnelle requiert 2000 heures d'enseignement (de 45 à 50 minutes) et 1000 heures de travail à domicile. Dans les instituts de formation 20 % d'entre elles sont consacrées aux sciences de l'éducation, 25 % à la didactique, 25 % à la pratique, 15 % aux disciplines artistiques et 15 % aux disciplines de formation générale (à option). A l'école normale cette répartition est un peu différente : sciences de l'éducation : 30 %, didactique et pratique : 35 % cha-

cune. Si l'école normale veut offrir une formation équivalente à celle de l'établissement « universitaire », il est indispensable d'en prolonger la durée et de la porter à 6 ans (après 9 ans de scolarité obligatoire). Une durée de 5 ans ne peut constituer qu'une solution provisoire. Dans ce cas 3 ans et demi sont consacrés à la formation générale et 1 an et demi à la formation professionnelle. Le plan d'études reste le même pour les deux filières : seule diffère la répartition dans le temps. (IV 4.)

9. Principes didactiques

(texte original sans amendement SPR)

La formation initiale est fondée sur deux principes essentiels :

- a) le caractère scientifique de l'enseignement ;
- b) la liaison entre la théorie et la pratique (formation clinique).

Le premier favorise la rigueur scientifique, sensibilise l'étudiant à la complexité des problèmes, affine son sens critique à l'endroit des méthodes, le rend conscient des pouvoirs et des limites des connaissances. La formation clinique exige une forme d'enseignement où les principes théoriques et la pratique sont étroitement liés. Les théoriciens lancent des idées que les praticiens confrontent à la réalité scolaire, les difficultés rencontrées étant examinées à la lumière des données théoriques. Ces interactions impliquent une collaboration constante entre toutes les personnes intéressées. (IV 3.1, 5.)

10. Connaissance de soi et comportement (texte original)

Le micro-enseignement et les exercices de comportement permettent à l'étudiant de mieux se juger dans son action sur autrui et par conséquent de mieux se comporter dans le groupe social que constitue une classe. La pratique de la dynamique de groupe exige des spécialistes compétents et respectueux de la personnalité des participants. Les groupes de sensibilisation ont un caractère facultatif. (IV 6.)

Opinion de la SPR : recommandation à supprimer mais tout en reconnaissant qu'il faut favoriser « connaissance de soi et comportement ».

11. Brevet d'enseignement (texte original)

Au terme de la formation de base, le maître doit être capable d'assumer la responsabilité d'une classe. Cette perspective implique le contrôle de ses connaissances théoriques et de ses aptitu-

des professionnelles, soit par évaluation continue sous forme d'examens. Cette évaluation, ponctuelle ou continue, doit porter sur tous les secteurs de la formation et être axée sur les objectifs visés.

Le diplôme délivré est provisoire ; il est valable pour la première ou les deux premières années d'activité (degrés 1 à 9). (IV 7.)

AMENDEMENT SPR

Maintien uniquement de la première phrase de cette recommandation, soit :

Au terme de la formation de base, le maître doit être capable d'assumer la responsabilité d'une classe.

12. Sélection (texte original sans amendement SPR)

Avant la formation initiale ou au début de celle-ci, le futur maître est déclaré apte à entreprendre ou à poursuivre les études ; cette sélection est confiée à des spécialistes qualifiés. Les qualités de caractère sont prises en considération au même titre que les capacités intellectuelles. En aucun cas l'enseignement ne doit servir de thérapie à des individus en proie à des problèmes personnels ou à des déficiences nerveuses ou psychiques.

13. Période d'adaptation à la profession (texte original)

Le passage de la formation de base à l'activité professionnelle est progressif. Pendant une année ou deux le jeune maître bénéficie de l'aide d'un service ad hoc et voit son emploi du temps allégé. Ce service comprend des maîtres partiellement déchargés de leur classe, qui ont reçu une formation de conseillers et sont chargés d'un groupe de nouveaux brevetés. Ils forment une équipe dirigée par un conseiller à plein temps.

Au terme de ce temps d'épreuve le maître reçoit un certificat de nomination l'autorisant à enseigner aux degrés 1 à 6. Pour les degrés 7 à 9 un complément de formation est nécessaire. Un complément doit également être envisagé pour les degrés inférieur et moyen. (V 2.)

AMENDEMENT SPR

A la deuxième phrase, ajouter « peut bénéficier » au lieu de « bénéfice ».

Suppression du dernier paragraphe, soit :

Le passage de la formation de base à l'activité professionnelle est progressif. Pendant une année ou deux le jeune maître peut bénéficier de l'aide d'un service ad hoc et voit son emploi du temps allégé. Ce service comprend des maîtres partiellement déchargés de leur classe, qui ont reçu une formation de conseillers et sont chargés d'un groupe de nouveaux

brevetés. Ils forment une équipe dirigée par un conseiller à plein temps.

14. Qualifications ultérieures (texte original)

Après l'obtention de son certificat de nomination, le maître a deux possibilités d'acquérir d'autres qualifications : la formation continue (perfectionnement) et la formation complémentaire (spécialisation). (II 3.)

AMENDEMENT SPR

A corriger « deux possibilités » par « plusieurs possibilités », ajouter « par exemple la formation continue... », soit :

Après l'obtention de son certificat de nomination, le maître a plusieurs possibilités d'acquérir d'autres qualifications : par exemple la formation continue (perfectionnement) et la formation complémentaire (spécialisation).

15. Formation continue (texte original)

La formation continue offre au maître l'occasion de développer ses connaissances et ses aptitudes dans tous les domaines de son activité et tout au long de sa carrière. Certains cours sont facultatifs, d'autres reconnus indispensables, sont obligatoires.

Les instances cantonales actuellement responsables seront complétées par d'autres organismes sur le plan régional et national. Les enseignants et les formateurs seront représentés dans toutes les commissions d'étude. (V 3.)

AMENDEMENT DE LA SPR

Pas de changement au premier paragraphe, mais le deuxième paragraphe est modifié et devient :

Les instances cantonales sont seules responsables de la formation continue. Par contre, il est souhaitable qu'un échange soit institué au niveau régional. Les enseignants et les formateurs seront représentés dans toutes les commissions d'étude.

16. Formation complémentaire (texte original)

Par la formation complémentaire le maître peut acquérir des qualifications dans trois directions différentes : l'approfondissement d'une discipline, la préparation à une nouvelle fonction, l'accès à un autre degré d'enseignement.

La formation complémentaire est liée au système des unités capitalisables et apporte à l'intéressé une augmentation de traitement. Elle est une institution autonome, mais elle est coordonnée, pour les questions de personnel et de plan d'études, avec la formation de base et la

formation continue. Elle exige des universités des prestations nouvelles. (V 4.)

AMENDEMENT DE LA SPR

Suppression des termes « dans trois directions différentes », les remplacer par « notamment en vue de » au premier paragraphe. Pas de changement au deuxième paragraphe ; soit :

Par la formation complémentaire le maître peut acquérir des qualifications notamment en vue de l'approfondissement d'une discipline, la préparation à une nouvelle fonction, l'accès à un autre degré d'enseignement.

17. Formation pour le degré secondaire I (texte original)

L'une des possibilités de formation complémentaire conduit au degré secondaire I (7^e). Elle est ouverte à tous les étudiants qui ont satisfait aux exigences de la première ou des deux premières années de la formation initiale.

Cette formation complémentaire se subdivise en deux sections, dont les plans d'études sont partiellement communs :

— la première prépare aux écoles du degré secondaire fréquentées par les élèves qui se destinent aux professions masculines ;

— la seconde correspond aux écoles du degré secondaire fréquentées par les élèves qui se destinent à des études longues ou à des apprentissages relativement scolarisés ». (V 5.)

AMENDEMENT DE LA SPR

Supprimer à la deuxième phrase du premier paragraphe « de la première ou des deux premières années... ». Pas de changement au deuxième paragraphe ; soit :

L'une des possibilités de formation complémentaire conduit au degré secondaire I (7^e). Elle est ouverte à tous les étudiants qui ont satisfait aux exigences de la formation initiale.

Cette formation complémentaire... etc., sans changement.

18. Rémunération (texte original)

Une formation initiale de même durée et de même valeur pour toutes les catégories de maîtres implique l'attribution d'un traitement de base identique pour tous. Les montants définitifs sont déterminés selon des critères appliqués dans l'ordre suivant : les qualifications, l'ancienneté, la fonction.

AMENDEMENT DE LA SPR

Suppression de la dernière phrase. Remarque : qualification = formation de base, soit :

Une formation initiale de même durée et de même valeur pour toutes les catégories de maîtres implique l'attribution d'un traitement de base identique pour tous.

19. Direction d'école et participation (texte original)

La participation des maîtres et des élèves est souhaitable : celle des maîtres en ce qui concerne les problèmes fondamentaux, celle des élèves dans la mesure où ils sont concernés et où ils possèdent la compétence nécessaire. Cette participation est réglée en fonction des caractères propres à chaque établissement. Elle est possible à trois niveaux : celui de l'information, celui de la consultation, celui de la décision. Les relations « informelles » entre maîtres et élèves sont à encourager. Ce qui importe en effet, ce n'est pas la perfection de l'organisation, mais de la part de chaque partenaire, le désir sincère d'une collaboration et la volonté de mettre en pratique, dans le respect mutuel, les droits et les devoirs d'un fonctionnement démocratique. (V 7.)

AMENDEMENT DE LA SPR

Suppression de la deuxième partie de la première phrase ; soit :

La participation des maîtres et des élèves est souhaitable. Cette participation est réglée en fonction des caractères propres à chaque établissement. Elle est possible à trois niveaux : celui de l'information... etc., sans autre changement.

20. Enseignants des écoles de formation (texte original)

L'enseignant engagé dans la formation des maîtres joue un rôle prépondérant dans la réforme de cette formation, puisque c'est à lui qu'incombe la formation théorique et pratique des futurs maîtres. Il collabore en outre, selon ses goûts et ses compétences, à la formation continue, à la formation complémentaire, à l'aide aux jeunes maîtres, à l'étude des problèmes de politique scolaire, aux recherches d'ordre pédagogique, à l'établissement de plans d'études, à l'élaboration de moyens d'enseignement. Son cahier des charges est établi en fonction de ces tâches.

Les études conduisant au diplôme de professeur de psychologie, de pédagogie ou de didactique devraient être favorisées par la Confédération et les cantons. Cette aide devrait se concrétiser le plus tôt possible par la création dans nos universités d'un cycle d'études de 4 ans. (V 8.)

AMENDEMENT DE LA SPR

Modification de la fin du texte : suppression des termes « de 4 ans », les rem-

placer par « basé sur le système des unités capitalisables ». La dernière phrase de cette recommandation sera :

Cette aide devrait se concrétiser le plus tôt possible par la création, dans nos universités, d'un cycle d'études basé sur le système des unités capitalisables.

21. Réforme permanente (texte original)

Une réforme permanente ne saurait se concevoir sans l'appui de mesures adéquates. Si certaines tâches peuvent être prises en charge par les institutions existantes, d'autres nécessitent des institutions nouvelles de caractère national ou régional.

Les travaux suivants ont un caractère d'urgence : la poursuite de l'étude des

curriculums, l'intensification de la recherche dans le domaine pédagogique, la définition d'une politique de la formation des maîtres dans le cadre d'une politique culturelle nationale, enfin, la création en liaison avec les universités, d'un centre chargé des problèmes de documentation du traitement de l'information et de la coordination des recherches. (VI.)

OPINION DE LA SPR

La définition d'une politique de la formation des maîtres doit rester souple. La SPR refuserait qu'en « définissant cette politique de formation des maîtres dans le cadre d'une politique culturelle nationale » on aboutisse à une centralisation néfaste des politiques cantonales de formation des maîtres.

KOSLO

15^e assemblée des délégués

Le président Jean John avait préparé un ordre du jour aussi touffu que varié pour cette première AD 1977.

L'assemblée devait discuter le texte de synthèse de toutes les remarques, propositions et amendements issus des diverses associations membres de KOSLO au sujet du rapport sur la formation des maîtres de demain.

Il s'agissait d'adopter le projet qui a servi de base de discussion à la prise de position de la Conférence des présidents.

Les amendements proposés par la SPR à propos des vingt et une recommandations finales du « rapport bleu » ont largement inspiré l'auteur du rapport de synthèse.

A une très grande majorité, l'assemblée a accepté ce texte.

Nous avons également adopté le document établi par le groupe de travail « Ecole primaire » de l'IMK (conf. intercantonale du degré moyen) et de l'IUK

(conf. intercantonale du degré inférieur). Il s'agit d'une étude de la situation de l'école primaire au travers de trois filtres : l'instituteur, l'enfant, l'école et des influences réciproques de ces trois domaines d'existence entre eux. Une série de huit recommandations résument les diverses conclusions auxquelles sont arrivées nos collègues du groupe de travail.

Cette étude complète et très concise dans sa forme pourra faire l'objet de la réflexion du CC (si nous disposions d'une commission pédagogique...) lorsqu'il aura été traduit en français.

Les comptes pour l'exercice 1976 ont été adoptés. Le budget 1977 « tourne » grâce au fait, entre autre, que le canton de Neuchâtel a accepté de prendre à sa charge les frais de remplacement du président, titulaire d'une classe à La Chaux-de-Fonds : les cotisations ne seront pas augmentées pour 1977.

Un délégué SPR à KOSLO :

J.-P. Buri.

POSTES AU CONCOURS

Le 24 février courant, le Département de l'instruction publique m'a transmis **six pages de postes au concours**. Ces postes concernent tous les différents ordres d'enseignement et ils se répartissent dans toutes les régions de notre canton. Je regrette une fois de plus que l'**« Educateur »** ne puisse vous transmettre ces listes, mais la place qu'elles occuperaient et la date de parution de votre journal ne le permettent pas.

Alors, chers collègues, lisez la « Feuille des avis officiels » qui se trouve, je vous le rappelle, dans tous les établissements publics du canton de Vaud... et bonne chance !

Hélène Gilliard.

Poste à repourvoir au Comité cantonal SPV

Nouvel appel

Un nouveau poste est à repourvoir au sein du Comité cantonal SPV. La SPV a besoin de vous, chers collègues. Alors, un effort et annoncez-vous à vos présidents de section le plus rapidement possible car votre élection doit avoir lieu lors de notre prochain congrès, le 21 mai prochain.

Le CC actuel vous en remercie d'avance.

Hélène Gilliard.

CONGRÈS-SPV
21 mai 1977
Palais de Beaulieu

AVEPS

Tournoi de handball AVEPS

Date : le mercredi 23 mars 1977.

Lieu : salle omnisport des Bergières, Lausanne.

Inscriptions : auprès de C.-E. Golay, Champ-Soleil 11, 1012 Lausanne, par écrit et jusqu'au 19 mars 1977.

Randonnée à skis de fond

Lieu : Le Brassus.

Date : dimanche 20 mars 1977.

Parcours : 25 à 30 km., soit dans la région Mont-Tendre / Marchairuz, soit dans le Risoud.

Participation : tous les enseignants et les enseignantes possédant des skis de fond, **débutants exceptés**.

Rendez-vous : il sera précisé, ainsi que les derniers détails, par circulaire, dans le courant de la semaine précédente.

Inscriptions : jusqu'au samedi 12 mars, dernier délai, chez Pierre-André Raymond, Route-Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 64 50.

Orientation nouvelle

Nous vous rappelons que la SPR organise une vaste consultation relative à son éventuelle **affiliation à une centrale syndicale**.

Vos sections vous convoqueront d'ici mi-mars mais, en attendant, lisez et conservez votre « Educateur » N° 2 du 14 janvier 1977.

Répondez tous à l'appel de vos présidents et présidents de sections ; prenez vos responsabilités ; ne laissez pas toujours aux autres le soin de décider pour vous !

Hélène Gilliard.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mme Hélène GILLIARD. Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

Séance des délégations

4 février 1977

Communications de la DEP

1) Suite au travail de la commission paritaire « Emploi », M. Christe a rédigé un rapport à M. Chavanne dans lequel il demande au Conseil d'Etat les postes suivants pour la rentrée de septembre 1977 :

a) **25 classes supplémentaires** pour supprimer les classes à effectifs trop chargés.

b) **30 postes plein temps** (qui pourraient aussi être 60 postes à mi-temps) pour développer le soutien.

c) **10 passages au secondaire.**

d) **Refus de toutes les réintégrations.**

e) **Tous ces postes** devront être attribués à **des volontaires**. Toutefois, que faudra-t-il faire s'il n'y a pas assez de volontaires ?

En conclusion, la DEP veut utiliser la pléthora pour améliorer l'enseignement primaire en luttant en particulier contre le doublage.

2) La commission DEP-SPG **Evaluation du travail scolaire** se réunit pour la première fois le 15 février 1977.

Unité coopérative d'enseignement (UCE)

Le président de la SPG réaffirme le soutien total de l'association professionnelle à cette expérience. Il précise que nos soucis vont dans trois directions principales : 1. la commission d'évaluation ; 2. les apuis à l'expérience ; 3. l'information.

M. Christe répond que la DEP n'a pas souhaité être l'organe chargé de diriger l'expérience en raison de son manque d'enthousiasme face à cette recherche. C'est pourquoi, il fut décidé que M. Hutin serait chargé de cette responsabilité. La DEP n'est donc pas meneuse de jeu. Elle ne se mêle pas et ne se mêlera pas de ce que décidera M. Hutin. La commission d'évaluation est rattachée au Département de l'instruction publique (DIP) et non à la Direction de l'enseignement primaire (DEP).

En conclusion, il est affirmé que pour cette expérience il faut directement s'adresser au DIP. Il faudra revoir et améliorer l'information pour la rentrée de 1977. M. Christe attend des propositions de la SPG et de l'UCE.

Commission de lecture

Cette commission, qui a pour but de trouver des moyens genevois à la méthodologie romande, n'a pas de mandat précis. D'autre part, elle ne comporte que deux enseignantes SPG face à 8 représentants de la DEP.

M^{me} Feyler estime que cette commission devrait comporter au moins 4 déléguées SPG titulaires de classes. Quant au mandat, elle estime que les objectifs sont fixés, mais qu'on n'y voit pas beaucoup plus clair. Elle ressent elle-même le malaise, la méthodologie romande de français ne devant pas toucher l'apprentissage de la lecture qui reste du ressort des cantons. Mais où y a-t-il limite entre la théorie et l'acte de lire ? M^{me} Feyler craint que l'apprentissage de la lecture soit intégré à la linguistique. Une décision doit être prise.

M. Christe se rend compte que ce n'est pas très clair et apprend que dans le cadre de « Ateliers de lecture » les auteurs de la méthodologie dépassent les limites de leur mandat. En effet, ils semblent être en train de créer une méthodologie romande dont personne ne veut. M. Christe reposera le problème au sein de la Conférence des chefs de service romands.

Jusqu'à ce que la situation se clarifie, il est décidé de mettre la commission genevoise en veilleuse.

Elèves retirés d'une classe

La SPG signale que ces derniers temps plusieurs élèves ont été retirés de classes, sur demande des parents, sans que l'inspecteur ne prenne contact avec l'enseignant.

M. Christe affirme que la démarche normale veut toujours un entretien entre le maître et l'inspecteur. Il rappellera cette marche à suivre au corps inspecteur.

Service santé de la jeunesse (SSJ)

Après avoir entendu la liste des « griefs » de la SPG, le Dr Hazeghi répond en détail. Il en ressort que le problème principal consiste en un net manque de liaison entre la DEP, le SSJ et les enseignants.

En conclusion et en accord entre les trois parties, il est décidé la création d'une commission permanente tripartite DEP-SSJ-SPG qui aura pour but d'étudier tous les problèmes concernant la santé des élèves.

Divers

1. Au sujet de la **liberté des enseignants** la SPG pose les deux questions suivantes :

— Peut-on ou ne peut-on pas demander la participation de parents d'élèves, amis ou autres personnes dans le cadre de la classe ?

— Est-il exact que les inspectrices enfantines sont en droit de réclamer aux enseignantes leur horaire de travail et d'exiger que pour toute dérogation à cet horaire, une information téléphonique lui soit donnée ?

M. Christe répondra à ces deux questions lors d'une prochaine séance.

2. Dès la rentrée de septembre prochain, la **répartition du temps de travail** ne se fera plus en fonction du plan d'étude genevois, mais en fonction des pourcentages du plan d'étude romand, ce qui aura pour résultat une augmentation du temps destiné aux mathématiques et une diminution du temps consacré au français.

3. Le **contenu du plan d'étude**, dès septembre prochain, ne sera plus un contrat trimestriel, mais un **contrat annuel**.

4. **L'horaire de l'école enfantine** ne sera pas modifié pour la rentrée prochaine.

Séance levée à 12 h. 15.

Pierre Bernhard.

CHALET JOLIMONT A CHAMPERY (Valais)

En dehors du village - Tranquillité.
80 lits tout confort - Téléphone - TV - Chauffage central - Cuisine bien équipée - Salles de jeux, salles de classe, grand parc.
Se loue par semaine ou par week-end. Libre du 15 avril au 20 juin et du 1er septembre au 15 décembre.

Renseignements : A. CURTI, gérant, Beau-Rivage, 1820 Montreux.

JOUER : aussi primordial que manger et dormir

Un groupe de collaborateurs de Pro Juventute a mené une réflexion approfondie sur l'importance du jeu, cette étape indispensable vers la confiance en soi, la joie de savoir : manipuler, examiner pour se familiariser, bouger pour le plaisir. Et l'équipe a décidé de lui consacrer une **exposition-animation**.

ENFANTS ET PARENTS ENSEMBLE DANS LE JEU ! DES JEUX ET DES JOUETS A PARTIR DE RIEN

Une exposition-animation qui voudrait montrer que le jeu est tout aussi important que l'école dans le développement de l'enfant, faire découvrir aussi que jeux et jouets ne sont pas seulement une affaire de cadeaux, toujours plus gros,

toujours plus chers, mais aussi et surtout une affaire d'imagination et de détente.

Rien à voir avec un « truc » commercial. Au contraire.

Au travers d'**animations permanentes** :

- ateliers de bricolage, peinture ;
- atelier de déguisement ;
- jeu de construction géant ;
- jeu d'échecs ;
- coin lecture, etc.

ou d'**animations ponctuelles** :

- film « Aide-moi à faire tout seul » ;
- maquillage enfants-parents ;
- gymnastique mère-enfant ;
- débat avec des enfants : « La TV super jouet » et un journaliste TV ;
- la forêt surprise ;
- la fête apothéose, etc.

Les animateurs de Pro Juventute et beaucoup d'autres (crèches, Jardin Robinson, jardins d'enfants, associations de parents) entendent montrer dans le vif du sujet que jouer, c'est aussi et surtout expérimenter, imaginer, construire, représenter, rencontrer, fêter, s'émerveiller.

Une initiative qui concerne autant les adultes que les enfants puisque « Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent ».

A Lancy : du 11 au 17 mars, Ecole de la Caroline.

A L'Avanchet : du 22 au 27 mars, salle communale.

L. U.

Les pâles et les bronzés

Sans recourir à une étude très précise ni attendre une statistique officielle, donc sérieuse, on peut affirmer sans grand risque d'erreur que le système de courtes vacances réparties dans l'année apportent des respirations bienvenues à l'intérieur de trimestres qui s'étirent. En automne déjà, nous avions senti le bienfait de cette coupure.

Et si j'ajoute un grain de sable, on peut le souffler...

Le temps fut en octobre de fort méchante humeur ; souvenez-vous, il pleuvait à faire mourir un parapluie de chagrin. Pas de grande migration programmée. Les enfants en furent réduits à devenir marmottes le matin et furets le tantôt : lire, un peu ; ranger et déranger les jouets ; fouiner dans l'appartement, regarder à la cuisine, renverser la farine (jolie comme de la neige) et faire tourner leurs mères en bourriques. Les petits veinards eurent même droit à fouiller le

grenier, essayer les vieilles robes de maman et les fripes militaires de papa. Une odeur de naphtaline, une broderie imprévue : petit cadeau des mites. Avec un peu de chance, les jours de pluie se transforment en jours de magie.

Avec « un peu » de chance. — J'aime-rais bien qu'on instaure la Chamine, ce serait une jolie formule, la « chance minimum enfantine ».

En février, Manu est enchanté de ses vacances : avec ses patins à roulettes, il a fait des descentes terribles devant la Coop. Tout comme François qui a bien ri en jouant au foot avec son frère et un ballon crevé. Dans le terrain vague. Et dans la boue. Quelle mare ! Thierry a reçu de nouvelles lunettes. Pour mieux voir le monstre de « Chapeau melon et Bottes de cuir ». Florence a gardé sa petite sœur. Ils sont souriants. Et blancs. Comme les jacinthes qu'on oublie à la cave cet hiver. — Voilà pour le clan des pâles.

Françoise est revenue avec une mine de croissant doré tout droit sorti de la boulangerie de Gstaad. Ivan a fait des descentes terribles à l'Aiguille. Jean a pris des leçons de ski et ses parents ont invité des amis pour lui tenir compagnie. On est redescendu tout rose de mère en fils. Philippe a ramené des médailles et une collection de petites taches de rousseur sur le nez. Mina a vu le Carnaval, et son père qui donnait des fleurs aux dames. Forcément maman s'est fâchée...

Voilà pour l'équipe des bronzés.

Pourquoi faut-il que cette couleur de moi me tarabuste tellement ?

Tous ont des vacances, tous peuvent jouer ; leurs chances sont donc égales.

Comme ils ont tous les mêmes livres, les mêmes cahiers, les mêmes leçons, les mêmes...

Soufflez donc ce grain de

SABLE (lu).

Tante Cécile Isabelle A. n'en fera pas d'autres !

Vendredi soir nous étions tous là (ou presque), ses neveux et nièces éplorés, prêts à recueillir le dernier souffle de la vieille dame.

Tout à coup, à peine décelable, nous voyons sa paupière fripée se soulever et son regard éteint, passer un éclair. De colère ? Levant un index crochu, elle fait signe d'approcher. L. se penche, écoute.

— Non, non, ma tante, vous vous trompez, ils sont tous là.

La tête de chouette s'ébroue, les lèvres marmonnent, tandis que du doigt et de l'œil Cécile Isabelle fait rapidement le tour de l'assistance : elle compte, vieille habitude !

— Il en manque au moins deux ! entend-on grommeler.

Et nous de protester, modestement, pudiquement, que c'est vendredi, fin de semaine, veille de vacances, que les deux absents ne sont sûrement que retardataires, qu'ils ont des bagages à préparer, les enfants à coucher, la belle-mère à raccompagner...

Bref, comme ce n'est pas au vieux singes qu'on apprend à faire la grimace,

tante Cécile Isabelle nous coupe net la parole, déclare que, dans ces conditions, elle ne lâche pas la rampe et repart de plus belle.

— Après tout, maugrée-t-elle, je ne vois pas pourquoi je changerai mes habitudes pour me plier à de sottes suggestions. Je continuerai à vivre sur mes réserves et provisions. Et qu'on ne me parle

plus d'alimentation moderne, de nouveau régime. Ma santé, qui s'en inquiète ? Qui vient prendre de mes nouvelles ?

Il nous a fallu battre en retraite et prier l'honorable diététicien convié ce soir, de nous remettre discrètement ses propositions de thérapeutique nouvelle.

Mais au fond, est-ce bien utile de vous communiquer l'ordonnance du fameux Docteur Kaiser et de son assistante (des

gens qui parlent simplement de choses pas si simples que ça), la tante est tellement avare, acariâtre et revêche ?

Allez, cédons à votre moue, patientons 15 jours (vous aussi) et n'en disons pas plus long, ni sur une autre version du compte rendu de cette soirée, ni sur l'analyse du nouveau régime de la tante CIA.

Les cousins.

Tribune libre

La balle est enfin dans leur camp !

Lors d'une conférence-débat organisée le vendredi 18 février par un groupe de parents à la salle communale de Confignon, M^{me} Feyler, sous-directrice de l'enseignement primaire, a présenté le film « Dis-moi maîtresse » et a tenté de répondre à un très grand nombre de questions.

Cette soirée a été, à mes yeux, importante et ceci pour plusieurs raisons. D'abord parce que les participants étaient des parents très informés par les diverses méthodes d'enseignement et très critiques par rapport à ce qu'on leur présentait. Ainsi, lorsque M^{me} Feyler a commencé

un assez long exposé historique sur l'école enfantine genevoise (qui a fêté ses 150 ans en 1976), des parents ont réagi et demandé d'entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire aujourd'hui et l'avenir. Après la projection du film « Dis-moi maîtresse », des critiques assez vives ont été formulées sur le manque de participation des enfants et sur le fait que le commentaire optimiste cadrait mal avec la réalité des images. Finalement la discussion a tourné au sujet de la lenteur de l'évolution de l'enseignement public, des difficultés rencontrées à la mise sur pied de réelles

expériences pédagogiques comme celle des UCE (Unités coopératives d'enseignement).

Ce qui me semble très important dorénavant c'est de lancer la balle dans le camp adverse (direction de l'enseignement primaire), afin de montrer qu'avant de critiquer telle ou telle expérience entreprise, telle ou telle méthode nouvelle, on réfléchisse un peu sur ce qui se passe journellement dans l'enseignement public et sur les résultats obtenus.

Gérard Sermet.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Commission langue II

Après une longue pause, la commission s'est réunie le 22 février avec comme point important à l'ordre du jour un préavis relatif au rapport-cadre sur l'enseignement précoce de l'allemand en Suisse romande de M. J.-B. Lang (IRDP, octobre 1976).

Mis en discussion, le rapport permet de préciser quelques lignes de force : la « méthode » (à créer) devra s'inspirer de cette réalité qu'elle s'adresse à des francophones cohabitant avec des « helvético-germanophones » (ni la méthode Petit ni la méthode Montani ne donnent satisfaction à ce point de vue). Il faudra accorder beaucoup de poids à la prononciation des mots, à la formation des phrases ; il faudra favoriser la COMMUNICATION, soit l'entretien, l'exposé, la conversation simple et spontanée en allemand.

La commission n'a pas tranché quant à la durée de cette « étude ». Deux, trois ans ? ? ? On peut espérer que jusqu'à l'introduction réelle de cette « discipline » au degré 4, Neuchâtel ait reporté au degré 6 l'orientation-sélection des élèves, aménageant ainsi la possibilité d'étendre sur trois ans cet apprentissage précoce.

Le problème de la dotation en périodes d'allemand est également abordé : si nos voisins consacrent cinq heures hebdomadaires à l'enseignement du français, nous n'en consacrons guère plus de trois — quatre dans certains cas exceptionnels — à l'allemand.

Une esquisse de calendrier est également brossée à grands coups de pinceaux en forme de points d'interrogation... Seule fenêtre neuchâteloise : dans les futurs recyclages : 1978-1979 et 1979-1980. Le français sera en effet introduit dès 1980

(au degré 1) avec fin de l'opération en 1983 ce qui impliquerait une introduction effective de la langue II en 1985. Ce qui implique également un recyclage méthodologique et précis (quant à la « méthode ») un an au moins avant le départ de l'opération dans les classes. Il est possible d'envisager une première phase dite de dépoussiérage et de rafraîchissement avant ces échéances impératives.

La consultation est ouverte. Le rapport a paru dans l'*« Educateur »* N° 7, précédé d'un éditorial très clair de notre président Maspéro. Il est indispensable que nous le lisions TOUS. De prochaines assemblées de district porteront cet objet à leur ordre du jour. Délai de consultation : 15 mai 1977.

Un membre de la commission
langue II :
J.-P. Buri.

Où ? Quand ? Comment ?

En quel lieu, à quel moment, en quels termes avons-nous joué la carte de l'opportunisme en laissant planer quelque menace savamment voilée de mesures en cas de... mesures de rétorsion si... Avons-nous revendiqué exagérément ? Avons-nous saisi le couteau dont le manche fut si longtemps tourné vers nous ?

Nos collègues qui n'ont pas encore entrepris dans les délais prévus par la loi les démarches leur permettant de réaliser leur travail de fin d'études ont reçu une lettre-circulaire où par deux fois la situation du marché du travail dans notre profession est... rappelée. Je cite :

(En début de lettre.) « *Au moment où le marché de l'emploi dans le secteur d'enseignement qui vous intéresse s'est notablement modifié, il nous paraît nécessaire, dans votre propre intérêt, que vous cherchiez à régulariser votre statut d'enseignant...* »

(En fin de texte.) « *Si nous ne recevons pas une telle information, nous considé-*

rerons que vous acceptez ainsi votre statut actuel avec les risques que cette situation peut comporter au moment où des maîtres parfaitement en règle (avec la loi) se trouvent sans emploi. »

Certes nos collègues en retard n'ont pas agi en financiers avertis : un budget tient compte de dépenses telles que celles occasionnées par le début du service des hautes paies accordées aux titulaires ayant rempli toutes les formalités leur permettant d'être nommés à titre définitif. Leur conscience professionnelle qui les a poussés à accorder tout leur temps à leurs élèves avant de songer à la rédaction définitive de leur étude pédagogique, ce besoin de parvenir le plus rapidement possible à une certaine expérience pédagogique, ce souci d'efficacité a peut-être provoqué ce manque de réflexion fiscale : ils ne « dépensaient » pas les sommes prévues à cet effet.

Nous pensons qu'il est très précieux que nous puissions imaginer à quelles

mésaventures s'exposent nos nouveaux collègues... « non dédouanés ». Peut-être d'autres rappels visant d'autres « catégories » d'enseignants sont en préparation. A moins que les nombreuses normaliennes ne convolent vers d'autres destins et créent involontairement des « trous » dans les rangs des enseignants. Peut-être hésiterons-nous moins à user de fermeté lorsque la pléthora — il semble que cette situation n'ait pas que des désavantages — sera résorbée dans notre canton. Nous ne craignons pas trop que nos traitements puissent tenter nos collègues d'autres cantons à moins qu'une politique de dumping pédagogique ne soit entreprise par un canton « pilote »...

Un instituteur averti en vaut deux. A vos machines à écrire, collègues « étourdis » et tirs la leçon de cette anecdote.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Jura

Grand Conseil bernois et mathématique nouvelle

Enseigne-t-on vraiment la théorie des ensembles à l'école élémentaire ?

On pourrait le croire, en effet, après avoir lu le compte rendu de la séance de lundi dernier du Grand Conseil bernois. Ainsi, contre l'avis du Gouvernement, les députés ont approuvé un curieux postulat en faveur de l'abandon de l'enseignement de la théorie des ensembles dans la mathématique moderne.

Une telle décision qui ne saurait en aucun cas modifier les engagements du canton de Berne face à la coordination scolaire en Suisse romande, ne manquera pourtant pas d'ébranler les enseignants et en particulier les institutrices des classes inférieures qui viennent de subir un recyclage particulièrement astreignant en mathématique ; institutrices pour lesquelles les notions ensemblistes semblent étroitement liées à la mathématique nouvelle. Le mathématicien, quant à lui, s'en montre fort amusé, car il sait très bien qu'il n'a jamais été dans les objectifs des nouveaux programmes d'aborder la bien trop savante théorie des ensembles !

Langage ensembliste n'est pas théorie des ensembles

Bien que la théorie des ensembles, issue on le sait, vers la fin du siècle dernier des travaux de Cantor, soit à la base de toute la mathématique nouvelle, on peut aborder, même au niveau universitaire, la plus grande partie des mathématiques en n'en connaissant que quelques rudiments. Il en est de même, à fortiori, dans l'enseignement élémentaire où l'apprentissage mathématique doit être avant tout le résultat d'une construction progressive et active de structures logiques et opératoires ; construction s'appuyant étroitement sur le développement mental de l'enfant. Il ne saurait donc s'agir, à ce niveau de la formation, de dispenser une théorie axiomatique, imposant à l'enfant des notions posées à priori et qui lui ressembleraient extérieures.

La notion même d'ensemble telle qu'on l'utilise à l'école primaire ne correspond pas à l'acceptation du mathématicien dans sa théorie des ensembles. Bien loin d'enseigner la théorie des ensembles, la réforme de l'enseignement mathématique

n'utilise la notion restrictive d'ensemble et le vocabulaire apparemment complexe qui lui est lié qu'à titre d'outil. Le langage ensembliste joint à quelques éléments du vocabulaire de la logique formelle ne constitue donc que des matériaux au moyen desquels on systématise les notions mathématiques. Notons, en passant, qu'au niveau élémentaire, ce vocabulaire qui effraie tant de parents et politiciens, ne devrait concerner que l'enseignant. L'usage d'un tel langage avec certains enfants ne ferait d'ailleurs que matérialiser les appréhensions du mathématicien français Laurent Schwartz qui craint de voir la mathématique nouvelle remplacer le latin comme instrument de sélection scolaire.

Mathématique « nouvelle » et mathématique « traditionnelle »

Qu'est-ce donc qui différencie essentiellement la mathématique nouvelle de l'ancienne ? Quelles sont ses lacunes ? Que peut-on attendre de l'enseignement rénové ?

Répondons d'emblée, et pour rassurer chacun, qu'il n'y a pas de mathématique

nouvelle qui s'oppose à une mathématique dite traditionnelle, pas plus que l'on oserait affirmer, en physique, que la théorie de la mécanique relativiste de Einstein s'oppose à la mécanique de Newton et la rend caduque. La mathématique, comme tous les autres domaines de la connaissance, est en constant progrès, sujette à de permanentes extensions.

Ainsi, la mathématique enseignée aujourd'hui ne saurait s'opposer aux acquis passés puisqu'elle les contient et les élargit, sans rupture profonde. Il n'y a donc pas comme on l'entend souvent proclamer, d'un côté la mathématique nouvelle, abstraite et gratuite et de l'autre le calcul et ses applications. Dénonçant les « mathématiciens qui font de l'abstraction et qui sont souvent les plus médiocres », le grand mathématicien Dieudonné (membre du groupe des Bourbaki !) insiste sur ce que « la substance des mathématiques dites « classiques » est restée intacte et que la base de l'analyse moderne est toujours le merveilleux outil forgé par les mathématiciens des trois derniers siècles ».

Les causes du malaise actuel

Bien que n'occupant plus la même place qu'autrefois, l'apprentissage des quatre opérations, autrement dit, le calcul, a gardé une grande importance dans l'enseignement actuel. Alors que trop souvent, l'enseignement « traditionnel » se limitait à en faire acquérir des automatismes, le nouveau programme entend permettre à l'enfant de construire systématiquement les opérations, en en comprenant notamment les propriétés structurales communes : associativité, réversibilité, distributivité, etc. Ceci n'implique pas, bien que le malentendu soit fréquent, qu'il ne faille pas acquérir, après coup, les automatismes nécessaires à l'utilisation des opérations. L'enseignement rénové entend donc allier l'éducation de la pensée à la maîtrise d'un instrument mathématique efficace. Dispensée dans cet esprit, la mathématique nouvelle devrait permettre à nos enfants d'aborder un apprentissage ou des études avec des facilités accrues.

Si, comme on le prétend prématurément dans certains milieux, cet objectif n'est pas atteint, cela relève plus de la pédagogie que de la science mathématique elle-même. Il semble, en effet, que l'on n'ait pas encore compris que l'enseignement rénové n'implique pas seulement un changement des contenus, mais bien plus un changement radical de l'attitude pédagogique. Il s'agit d'établir une synthèse entre ces contenus et les acquis de la psychopédagogie moderne.

On pourrait, en effet, se demander

quel est le progrès accompli entre la pratique d'autrefois qui imposait à l'élève d'apprendre par cœur que « faire une soustraction, c'est enlever, retrancher, diminuer... », et celle du maître d'école d'aujourd'hui qui demande à ses élèves de 11 ans d'apprendre, à leur tour par cœur, que « le résultat de la soustraction est le cardinal de la différence de deux ensembles... » !

Bien que la mathématique d'aujourd'hui repose sur de solides fondements théoriques, force est donc de constater qu'elle n'atteindra ses objectifs qu'en s'appuyant sur des considérations didactiques sérieuses, et non dans le cadre d'un enseignement expositif ou de style herbartien.

Une autre source du malaise actuel réside dans la hâte avec laquelle certains enseignants ont dû s'approprier des contenus nouveaux de la mathématique, hâte qui a très souvent contribué à en voiler l'esprit et à en dissimuler les idées générales et les finalités. Comment, en effet, exiger d'un enseignant qu'il dispense efficacement des connaissances qu'il acquiert parfois quinze jours seulement avant ses élèves et dont il ne connaît pas encore les aboutissants ?

Portée de la décision du Grand Conseil bernois

Sur la base des considérations précédentes, on constatera malheureusement que nos députés n'ont fait qu'enfoncer des portes ouvertes en demandant à la Direction de l'instruction publique d'abandonner une discipline qui n'est même pas enseignée. Cette décision ne pourra donc que demeurer lettre morte. Gageons cependant que les responsables de la planification et du recyclage du corps enseignant sauront situer les vrais problèmes et tenir compte de la réaction des politiciens pour l'introduction des autres programmes rénovés. Parmi ceux-ci, la langue maternelle exigera du corps enseignant un effort tout aussi important que celui nécessaire par la mathématique. Espérons que les précautions qui seront prises, alors, éviteront aux autorités compétentes de se voir par exemple signifier par leur législatif l'interdiction d'enseigner la grammaire générative et transformationnelle.

On se rend compte, une fois de plus, que l'information la plus largement diffusée et l'élargissement des cercles de réflexion concernant les problèmes de l'école sont parmi les conditions indispensables au succès des réformes entreprises.

*Marc-Alain Berberat,
directeur de l'école normale
d'instituteurs.*

Le système

Or donc, nous allons être rejoints. Nous étions confortablement, béatement installés à l'antépénultième place, sûrs que les Vaudois ne nous rejoindraient pas. Et pourtant, ça y est, les voilà à notre hauteur. Plus encore, il nous semble bien que, du dessous de nos lauriers, leurs capacités d'innovation soient supérieures aux nôtres (n'ont-ils pas deux zones-pilotes à Rolle et Vevey ? !), et que d'ici peu ils vont nous laisser seuls à porter la lanterne rouge. De quoi s'agit-il ?

— De la précocité de la ségrégation scolaire, Madame, tout simplement ! Jusqu'à présent, le canton de Vaud était le seul Etat au monde (sic) à sélectionner les enfants à la fin de la 3^e année. Dès la prochaine année scolaire 1977-1978, la sélection s'opérera à la fin de la 4^e. Nous voilà rejoints !

Mais, finalement, toute réflexion faite, nous n'en retirerons que des avantages. Désormais, plus de soucis ni de vanité sotto. Plus besoin de se retourner fréquemment pour évaluer notre précieuse avance. Plus de respirations bruyantes dans notre dos : le calme, le luxe, la volupté et la paix ineffables de ceux qui savourent le privilège de ne plus pouvoir être rattrapés.

— Mais Monsieur, que faites-vous du renouveau du statut du Jura bernois ? Et de l'esprit progressiste du nouveau canton ?

— Le futur statut du Jura bernois, Madame, assurez-vous, on peut s'asseoir dessus. Quant à l'esprit auquel vous faites allusion, il a eu soufflé, mais il ne souffle plus, du moins en ce qui concerne l'école. Ouf ! nous avons eu chaud !

— Mais pourtant, Monsieur, comment se nomme déjà ce savant célèbre, universellement connu, dont les travaux condamnent toute sélection prématurée (du moins à ce que j'ai lu !) ? Ne s'appelle-t-il pas Piaget ou quelque chose comme ça ?

— Piaget, oui ! Je crois que j'en ai déjà entendu parler ! Mais ne vous inquiétez pas, Madame, il est Suisse. Mieux encore, il habite Genève je crois.

Alors, d'ici que ses idées aient fait le tour du monde et nous soient parvenues, traduites en notre patois, l'heure de la retraite sera advenue...

— Mais, Monsieur, il semble pourtant urgent de...

— Vous avez raison, Madame, il est urgent d'attendre.

Euryloque.

Histoires rauraques

Pierre Siegenthaler

(*Editions de la Prévôté, Moutier*)

Sous ce titre ambigu et aux consonances rocallieuses, notre collègue Siegenthaler, maître secondaire à Malleray, présente une série de nouvelles captivantes, mais aussi, comme le souligne Max Robert, l'éditeur, « des textes ne se rattachant à aucun genre précis, sortes de fantaisies ou de chroniques poétiques ». L'auteur y révèle un incontestable talent d'écrivain et, alors que l'adjectif « rauaque » pouvait annoncer une certaine dureté de ton, on trouve dans ces « histoires » une grande délicatesse, une vive sensibilité, nourrie très tôt par une soif intense de beauté et d'authenticité puisée dans la poésie, la musique, l'art en général, et par un besoin viscéral de vivre en harmonie avec les êtres et les choses. On retrouve à chaque page cette quête de lumière, de correspondances universelles, même si l'auteur choisit inlassablement pour cadre de ses rencontres avec lui-même un paysage jurassien, dont le « cloisonnement géographique » aurait « favorisé le cloisonnement spirituel ». Si le pays décrit — admirablement — par Pierre Siegenthaler est bien le nôtre, ses personnages sont des hommes et des femmes que ne peut enfermer le microcosme où il les fait vivre.

Une seule nouvelle résonne en nous comme un avertissement dans ce pays soudain hostile : « Le piège ». Prolongement des angoisses d'« Irma » et des propres inquiétudes de l'auteur, le dernier texte du recueil et la scène violente qui s'y déroule nous fait découvrir un des prolongements possibles du problème jurassien, certes, mais aussi une autre face d'un art très affirmé.

Rien de vain ni de futile dans les « Histoires rauraques ». A travers une

description, un dialogue, une méditation, le lecteur est sans cesse confronté aux questions essentielles : « Je comprenais tout à coup l'obsession spéléologique : pénétrer l'éénigme de la terre, profaner ses replis secrets, s'enfoncer jusqu'à l'obscur matrice originelle »... « Mourir, retourner dans le sein de notre mère, la terre, afin d'y vivre une gestation perpétuelle. »

Pierre Siegenthaler possède en outre le don de rassembler en une phrase un monde flou d'observations que nous n'étions jamais parvenus à formuler : « ... les fenêtres dont les carreaux vibrent constamment dans leur mastic desséché. » Une classe : « ... ce cube de silence mortel battu par les lames du vacarme extérieur. » La mère, horlogère : « Le micros vissé à l'œil, la nuque se fait plus courte, tout le regard braqué sur la minuscule roue scintillante qui tourne sur ses pivots délicats. » « Avec Irma, j'avais un peu le sentiment de découvrir en touriste un site fabuleux, sous la conduite d'un de ces guides dont l'érudition, la faconde et l'humour constituent en soi une curiosité. »

« Je voudrais une fois dans ma vie trouver le mot juste ! » s'écrie une femme psychiatre dans un film de Bergmann. Pierre Siegenthaler peut être tranquille à cet égard. Sa maîtrise du « verbe » est étonnamment sûre. Et c'est à Charles Beuchat, écrivain et critique, que nous laisserons le soin de ce compliment final : « La mode est aux pitreries de style, aux gambades, à l'« écriture ». Au lieu de parler, on toussotte, on ahane. Calme et digne, Pierre Siegenthaler évoque, décrit, raconte, sans malmenier la grammaire ni la syntaxe. Il aime la clarté d'expression et il le démontre. Une pointe de préciosité de-ci, de-là, n'est pas pour déplaire. Avis aux lecteurs exigeants ! »

Jean Mamie.

Jean Guéhenno,

« Sur le Chemin des Hommes ».

Grasset éd.

Centre de perfectionnement

Etudes importantes

Activités créatrices manuelles et environnement

Dans le cadre du plan d'introduction des programmes romands CIRCE et des mesures destinées à procurer de l'emploi aux enseignants sans place, le centre a mis à l'étude l'organisation d'une session de perfectionnement pour les mois de

novembre-décembre 1977 selon les modalités premières suivantes :

Corps enseignant concerné :

1^{re} et 2^e année primaire

Durée du recyclage : 1 semaine pour chaque enseignant soit : 2 1/2 - 3 jours consacrés aux ACM et 2 - 2 1/2 jours à l'environnement (selon projet figurant en page 12 du programme des cours 1977).

Nombre d'enseignants concernés par semaine : 40 à 50.

Durée totale des cours : 6-8 semaines (basée sur 300 enseignants).

L'organisation d'une semblable session permettrait en particulier :

— d'éviter le facteur de surcharge de l'enseignant ;

— de donner aux recyclages prévus une plus grande unité et efficacité au point de vue pédagogique et matière dispensée ;

— de ne pas perturber l'enseignement, les enseignants étant remplacés ;

— de permettre à l'enseignant de connaître le plan d'études et ses exigences bien avant l'introduction officielle échelonnée et par discipline ; il pourra — s'il le désire — suivre dans l'intervalle les cours facultatifs et d'appui qui seront organisés (nous pensons en particulier à l'acquisition de techniques dans le domaine des ACM) ;

— d'observer le plan d'introduction des programmes romands et d'assurer un travail en profondeur dans toutes les disciplines.

Sténographie - Dactylographie - Technique de bureau :

Préparation à l'obtention des brevets d'enseignement.

Le début du cours prévu a été reporté à cet automne afin de permettre d'accueillir les instituteurs et institutrices qui seront brevetés en juin prochain et d'ouvrir le cours également aux enseignants en place. Les précisions complémentaires suivantes peuvent déjà être données :

1. Le cours aura lieu chaque mercredi après-midi et samedi matin.

2. Un engagement à suivre l'ensemble du cours sera exigé de chaque participant ; si besoin est, un examen d'entrée sera organisé.

Les enseignants non inscrits sont priés de s'adresser à la direction du centre.

Autres cours 1977

Des inscriptions complémentaires sont encore admises jusqu'au 31 mars et au plus tard avant le début de chaque cours.

Formation d'animateur : tous les cours sauf 1.61 ; 1.16.1 ; 1.16.2 ; 1.16.3 ; 1.16.4.

Branches à option : tous les cours sauf 3.1.1 ; 3.3.2 ; 3.4.1. ; 3.4.2.

Recyclage : éducation musicale : les enseignants de 1^{re} et 2^e année n'ayant pas suivi le cours ayant commencé en 1976, ont l'obligation de s'inscrire à l'un des cours 4.2.8 - 4.2.14.

Formation continue : tous les cours sauf : 5.1.1 ; 5.1.2 ; 5.5 ; 5.18.1 ; 5.18.2 ; 5.19.2 ; 5.19.3 ; 5.19.4 ; 5.19.5 ; 5.19.9 ; 5.19.10 ; 5.19.11 ; 5.25 ; 5.28 ; 5.36.1 ; 5.36.2 ; 5.46 ; 5.80.1 ; 5.80.2 ; 5.80.4 ; 5.88.1 ; 5.88.2 ; 5.89 ; 5.95.3 ; 5.95.4 ; 5.100.1 ; 5.102.4 ; 5.102.5 ; 5.102.8 ; 5.102.9 ; 5.102.10 ; 5.103.1 ; 5.103.2 ; 5.104.2 ; 5.104.5 ; 5.105.3 ; 5.105.5 ; 5.105.7 ; 5.106.3 ; 5.107.2 ; 5.107.3 ; 5.107.4 ; 5.107.5 ; 5.108.2 ; 5.108.5 ; 5.108.11 ; 5.110.1 ; 5.110.3 ; 5.110.4 ; 5.110.5 ; 5.111.2 ; 5.111.4 ; 5.111.6.

En particulier, il reste quelques places au cours de natation (N° 5.3).

Session d'été : tous les cours sauf 6.10.

Rédacteur de la rubrique jurasienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

fribourg

Les 40 heures d'autrefois

(Suite à l'article paru dans le N° 6)

Nous pouvons apprécier aujourd'hui les bienfaits du progrès démocratique et social acquis. Cette époque, où le citoyen ployait sous une multitude de règlements, d'amendes et de menaces nous aura peut-être fait sourire. Il faudrait cependant se garder de revenir à une telle situation par une multiplication de petits règlements et taxes présentés sous une forme moins tyrannique, qui placerait le citoyen face à un Etat non pas à son service, mais contre lui.

Autres règlements plus anciens

« Mes Souveraines Excellences du petit Conseil ont derechef sentencié que chacun, qu'il soit étranger ou du pays, aille régulièrement, les dimanches et jours de fête, assister aux offices divins. Que, pendant l'office divin ou le sermon, personne

ne s'arrête sur les rues, ou ne sorte par la porte de la ville pour ses plaisirs et promenade, mais que chacun aille dans l'église ou à la maison, pour éviter tout scandale. Les officiers seront obligés, au moins toujours un, de faire le tour dans leur bannière pendant de telles heures, avertissant ceux qu'ils verront ainsi s'arrêter ou se promener, de se transporter dans l'église ou à la maison. Et s'il arrive que quelqu'un soit opiniâtre ou désobéissant à l'admonition de l'officier, celui-ci le mettra en prison, l'y laissant jusqu'à ce qu'il lui ait payé une amende d'une livre, dont la moitié sera pour la fabrique, cinq sols pour l'officier et cinq sols pour le maître de la fabrique. Le grandvoyeur aura soin de tout cela, soit par lui-même, soit par d'autres, et il fera fourrer en prison les désobéissants par les officiers.

Ainsi arrêté le 23 décembre 1563. »

Chancellerie de Fribourg.

« Ce règlement a été derechef confirmé en Conseil avec ordre à M. le Grandvoyeur (soit le maître de la fabrique) de s'y conformer ponctuellement dans son contenu. Le Conseil ordonne que cette volonté souveraine soit publiée en chaire au prochain sermon, avec avis à chacun de s'y conformer, avec cette ultérieure adjonction qu'il soit défendu à tous les pauvres de demander l'aumône devant aucune maison les dimanches ou jours de fête pendant l'office divin ; ils doivent attendre que l'office divin soit fini. Quand les chasse-coquins attraperont quelqu'un demandant l'aumône devant la maison à ce moment-là, ils l'avertiront à se retirer. S'il n'obéit pas, et qu'il continue à mendier après, ils le mettront en prison et ensuite le chasseront hors de la ville. »

Fait le 28 décembre 1573,

Chancelier de Fribourg.

Règlement touchant la prise des oiseaux et des poissons

« En vertu du règlement ordonné déjà le 14 octobre 1563, mes Souverains Seigneurs et Supérieurs du Conseil, Soixante et Bourgeois ont statué et disposé que personne, soit qu'il soit étranger, soit qu'il soit ressortissant en ville ou du pays, et à la volonté de Leurs Excellences, ne doive aller à la chasse ni prendre des poissons en manière que ce soit les dimanches et autres fêtes commandées, ni avant ni après l'office, sous l'amende de 10 livres exigibles irrémissiblement par M. le Grandvoyeur, toutes et quantes fois qu'on contrevienne à ce que dessus, de même que par les présentes à tous et à chacun sera défendu de tirer ou prendre aucun oiseau sous l'amende susfixée exigible aussi par M. le Grandvoyeur depuis Pâques jusqu'à la St-Jacques inclusivement, toutefois les étourneaux et autres oiseaux dommageables aux semaines et aux fruits de terre exceptés et point compris, qui à tous égards pourront être pris hors leurs nids. »

Fait le 19 septembre 1630,
Gaspard de Montenach.

Tirer du bois hors la Sarine aux jours de fêtes et dimanches permis aux pauvres

« M. le Grandvoyeur Pierre Philippoz ayant demandé conseil de sa conduite envers ceux qui, aux accroissements des eaux, aux fêtes et dimanches, tirent au bord avec des crochets et d'autres instruments le bois que la Sarine entraîne, se fournissant au moyen de ce travail une assez grande provision de bois, Mes Souverains Seigneurs et Supérieurs du Conseil Ordinaire se sont servis de la modification suivante à savoir que ceux qui, se présentant devant M. le Grandvoyeur, font constater leur pauvreté indigente, auront la permission de M. le Grandvoyeur, autant que l'occasion s'offrira de se servir de ce bois, de secourir leur pauvreté moyennant cette extraction de bois aux jours de fêtes et dimanches, après avoir entendu l'office de la Ste-Messe ; mais aux autres qui ont du bien et le pouvoir, cela sera défendu aux dimanches et grandes fêtes. »

Fait le 27 août 1637.
L. Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Rapport d'activité SPVal (fin)

(2^e partie : SUR LE PLAN ROMAND)

Société pédagogique de la Suisse romande

Chaque membre de la SPVal abonné à l'*« Educateur »* a eu la possibilité de lire le rapport d'activité de la SPR (*« Educateur »* N° 20). Nous serons donc brefs.

Les programmes

Que des critiques s'élèvent à propos des nouveaux programmes, c'est dans l'ordre des choses. Quel renouvellement se réalise sans remous ? Nous devons néanmoins nous demander si nous maîtrisons suffisamment cette évolution.

Tout doit être tenté pour que nos élèves ne souffrent pas d'une école désuète, sans devenir pour autant des cobayes. Les programmes sont expérimentaux, préparons-nous à participer pleinement aux prochaines mises au point.

Corome

Les membres du Comité central SPR ont eu l'occasion de donner leur avis sur les prescriptions générales concernant les moyens d'enseignement, discutées par la SPR et les DIP. Pour le praticien, les programmes passent souvent par les instruments mis à sa disposition.

Formation des maîtres de demain

Le rapport « Formation des maîtres de demain » réalisé à la demande de la CDIP est à l'étude.

« Educateur »

Le rédacteur de l'*« Educateur »*, M. Pierre-Marie Gabioud, essaie de constituer une équipe afin de mieux étoffer la partie valaisanne de la revue. Nous espérons ainsi que de nombreux collègues s'y abonneront, renforçant par là même notre position au sein de la SPR rendue de plus en plus indispensable par la coordination romande.

A l'assemblée des délégués SPR, notre force est proportionnelle au nombre d'abonnés à l'*« Educateur »*.

Commission « Pléthore »

La commission « Pléthore » a déposé un rapport qui nous permet de mieux nous préparer à affronter la délicate situation à venir.

Le plein temps SPR

La SPR aura-t-elle un président ou un secrétaire à plein temps ? La prochaine assemblée des délégués en décidera.

Commission « Orientation nouvelle »

La commission « Orientation nouvelle » va bientôt déposer son rapport définitif. La SPVal saura-t-elle prendre position dans le calme ? Souhaitons qu'en ces temps difficiles, elle sache le faire dans l'unité.

Dans les circonstances actuelles, il est nécessaire de préserver l'indépendance de la SPVal et de renouveler la confiance dans la FMEF. Toutefois, dans tous les domaines, des contacts doivent être maintenus avec la SPR.

Le sondage d'opinion a montré qu'en Valais, sur 25,96 % du corps enseignant qui a désiré se prononcer, 36,86 % sont pour une syndicalisation et 63,14 % sont contre. Il serait oiseux de définir la pensée du 74,04 % qui n'a pas donné son opinion. Dans cette situation, le comité s'en tiendra à la position prise par l'assemblée des délégués de la SPVal.

Fichier « Education préscolaire »

L'unité n'ayant pu se faire à son sujet à la SPR, une enquête a été organisée dans chaque canton. En Valais, deux représentantes par district ont été choisies par les président(es) de section pour l'étudier et faire rapport.

Lors de la séance du 6 octobre 1976 à Lausanne, ce fichier a été accepté sous réserve d'importantes modifications.

Les concepts, idées, exercices développés dans ce document ne sont que des suggestions facultatives.

Conclusions

Pouvons-nous affirmer que, durant cet exercice, la SPVal a œuvré de façon satisfaisante ?

Sans faire trop vite un constat d'auto-satisfaction nous pensons, néanmoins, que les trois francs versés chaque mois, trouvent largement leur justification.

Durant cette période, nos structures ont été renforcées, ce qui permet de mieux répondre aux besoins actuels.

— La décharge du président, un jour par semaine (avec beaucoup d'exceptions) est devenue effective.

— Les assemblées de districts disposent d'une demi-journée de congé. Une plus grande participation, une information facilitée, des réunions plus intéressantes en sont les conséquences directes.

— Le renouveau pédagogique inquiète beaucoup de nos membres : c'est pourquoi, la commission « Education permanente » peut rendre les plus grands services. Espérons qu'elle réponde aux espoirs mis en elle.

— Une deuxième assemblée des délégués a permis de débattre librement et plus longuement de nos problèmes et difficultés.

— La synchronisation de nos assemblées de districts devrait favoriser une meilleure activité de nos sections et mettre de l'ordre dans l'appareil administratif.

Pour représenter une force satisfaisante, la SPVal se doit de préserver son unité. Celle-ci se nourrit d'ouverture d'esprit, respire l'air de l'amitié et se fortifie dans le dévouement. Le parti pris est son cancer et l'égoïsme sa mort.

C'est pourquoi, le comité cherche à connaître l'avis des enseignants et essaye d'y répondre le plus fidèlement possible.

Parmi les démarches importantes, seules ont des chances d'aboutir celles qui bénéficient de l'appui massif de nos membres.

Le président:
Pierre-André Carron.

Le secrétaire:
Alexis Emonet.

Remarque : Les enseignants valaisans qui s'étonnent de voir paraître le « Rapport d'activité » avec un tel retard ne doivent pas oublier que cette parution dans l'« Educateur » est destinée aux collègues romands qui s'intéressent aux activités de notre société.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil,
1874 CHAMPÉRY.

Divers

Festival de cinéma belge et suisse

Ce festival aura lieu à Vallorbe les 18, 19 et 20 mars 1977. Il est organisé par les Ciné-Clubs d'Orbe, Vallorbe et Yverdon avec l'appui du Département de l'instruction publique et des cultes vaudois.

Relevons que la journée du samedi est du plus grand intérêt pour les enseignants, tant primaires que secondaires, puisque les débats seront consacrés au problème de l'intégration du film de fiction dans l'enseignement obligatoire et qu'ils seront dirigés par un enseignant, M. le professeur Frédy Landry de Neuchâtel.

PROGRAMME

Vendredi 18 mars

20 h. « Confrontation », de Lissy.
« Chronique des Temps difficiles », de Landry.

23 h. 30. Débat.

Samedi 19 mars

14 h. 30. Films tournés par les élèves du Progymnasium de Zurich sous la direction de M. le professeur Siedler.

Films tournés par des écoliers tessinois, sous la direction de M. le professeur Anselmini.

16 h. 30. Débat.

22 h. « L'Homme au Crâne rasé », d'André Delvaux, « La Kermesse héroïque », de Jacques Feyder.

23 h. 30. Débat.

Dimanche 20 mars

14 h. 30. « Franz », de Jacques Brel.
« Malpertuis », de Harry Kummel.

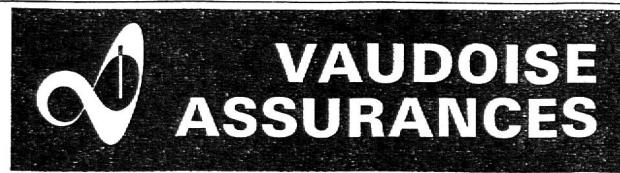
18 h. Débat.

Les débats seront animés par M. le professeur Frédy Landry de Neuchâtel. Ils porteront :

— le samedi, sur le thème « Intégration et utilisation du film de fiction dans le cadre de l'enseignement obligatoire » ;

— le vendredi et le dimanche, sur le thème « Difficultés rencontrées par les réalisateurs du cinéma parallèle », en présence d'auteurs.

Pour tous renseignements : Paul Matart, Champs de la Croix 13, 1337 Vallorbe, Tél. (021) 83 21 04.



**VAUDOISE
ASSURANCES**

Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Amis suisses du Sonnenberg

Le groupe suisse des Amis du Sonnenberg est à l'origine des Semaines pédagogiques internationales. Il a siégé les 19 et 20 février 1977 au Centre du Herzberg sur Aarau. Créé sur l'initiative de Fritz Wartenweiler il y a plus d'un quart de siècle, ce « Volksbildungsheim » a accueilli par milliers jeunes et adultes, pour des semaines de recherche et d'information dans les domaines les plus divers. M. et Mme Sammy Wieser sont les animateurs souriants de cet univers actif où les problèmes éducatifs s'inspirent de la pensée de Pestalozzi : « Hand-Kopf-Herz ».

En ouvrant la séance, M. Paul Binkert, président, rappela le succès de la 23^e Semaine pédagogique de Villars-les-Moines, en juillet dernier. La 24^e Semaine aura lieu à Trogen du 17 au 24 juillet 1977. Thème général : « Etude des causes des conflits et recherche de solutions ». En outre le théâtre scolaire, précisément comme démarche psychologique suscep-

tible de définir et de dénouer des conflits, sera à l'ordre du jour.

M. Paul Binkert a relaté nos relations avec le Centre du Sonnenberg dans le Harz. Une délégation du comité se rendra à l'assemblée générale, à fin août.

Les comptes, fort bien tenus par Mme Aebischer (Langenthal), ont été approuvés, après rapport favorable de M. André Pulfer (Corseaux). Le comité a été réélu dans sa forme actuelle. Un modeste présent, geste tangible de gratitude, a été offert à la dévouée secrétaire, Mme Marianne Markwalder, ainsi qu'à la trésorière.

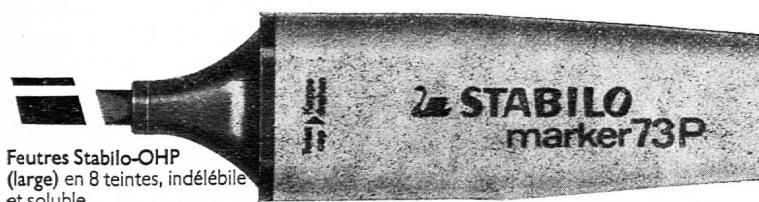
D'un récent voyage en Chine organisé par le Lehrerverein, Paul Binkert a rapporté une foule d'observations du plus haut intérêt, notamment sur l'école populaire. Cet exposé accompagné de clichés fut très apprécié. Captivante aussi fut la conférence de Silvia Junod (Lausanne) sur l'activité trop peu connue des « Ecoles associées ». Sous les auspices de

la Commission nationale suisse pour l'Unesco, ces classes s'efforcent de sensibiliser leurs élèves aux problèmes de la compréhension internationale. Dans le cadre du programme d'histoire et de géographie, on peut rendre sensible la mentalité d'un peuple. Par des recherches personnelles, des expositions, la correspondance, la découverte d'autres façons de vivre et de penser doit conduire à une attitude de tolérance et de respect. Mme Silvia Junod (av. Dapples 3, Lausanne) renseigne volontiers les collègues qui s'intéressent à ces problèmes. Un autre objectif des Ecoles associées a été la chasse aux stéréotypes racistes dans les bandes dessinées. La Commission nationale suisse pour l'Unesco met à la disposition des classes que cela intéresse des disques, des cartes, des caisses de livres. Des séminaires sont organisés.

Le programme de la 24^e Semaine pédagogique internationale sera publié prochainement.

A. P.

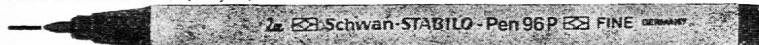
Accessoires-OHP Schwan-STABILo



Feutres Stabilo-OHP (large) en 8 teintes, indélébile et soluble.



Feutres Stabilo-OHP (moyen) 8 teintes, indélébile et soluble.



Feutres Stabilo-OHP (fin) en 8 teintes, indélébile et soluble
Dans votre papeterie



La même marque pour tous les articles de rétro-projection. Feutres Stabilo-OHP en 8 couleurs lumineuses, encre indélébile et soluble, 3 largeurs de trait. Transparents en feuille et rouleau (imprimé ou non), lettres à frotter, compas, chiffon-solvant, stylo-effaceur, etc. Demandez le prospectus détaillé montrant le programme global des accessoires OHP Schwan-Stabilo.



Agence générale Hermann Kuhn, 8062 Zurich

Indice suisse des prix à la consommation à fin janvier 1977

Mouvement des prix des biens et services, en points

(Septembre 1966 — 100)

	Indice général	<i>Ali- menta- tion</i>	<i>Boissons tabacs</i>	<i>Habil- lement</i>	<i>Loyer</i>	<i>Chauffage éclairage</i>	<i>Aména- gem. et entre- tien du logem.</i>	<i>Trans- ports</i>	<i>Santé et soins person.</i>	<i>Ins- truct. et diver- tissem.</i>
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier 1976	165,9	151,9	149,5	155,5	200,4	205,6	140,7	168,7	173,0	151,3
Février 1976	165,8	151,2	149,7	155,5	200,4	205,0	140,7	168,7	173,0	155,1
Mars 1976	165,5	150,2	149,7	155,1	200,4	203,5	140,9	169,2	174,1	155,1
Avril 1976	165,5	149,4	149,7	155,1	200,4	206,3	140,7	169,6	174,4	154,9
Mai 1976	165,2	147,2	149,8	155,1	202,8	204,4	140,7	170,7	174,4	154,4
Juin 1976	165,5	148,3	149,8	155,0	202,8	204,2	140,7	170,7	174,4	154,4
Juillet 1976	165,8	149,6	149,8	155,0	202,8	203,1	140,7	170,7	174,4	154,4
Août 1976	166,4	151,6	149,6	155,0	202,8	203,7	140,7	170,4	174,4	154,5
Septembre 1976	166,0	149,8	149,6	155,4	202,8	205,7	140,4	170,0	175,0	154,5
Octobre 1976	166,4	150,3	149,6	155,4	202,8	205,3	140,5	173,1	175,2	154,0
Novembre 1976	166,7	150,9	149,7	155,4	204,2	203,1	140,5	173,2	175,2	153,4
Décembre 1976	167,1	151,4	149,7	155,7	204,2	205,7	140,5	173,1	175,2	153,4
Janvier 1977	167,4	151,7	149,7	155,7	204,2	209,5	140,5	173,3	175,2	153,4

L'indice suisse des prix à la consommation a augmenté de 0,2 % en janvier 1977, soit dans la même mesure que les trois mois précédents. Cet indice a atteint *167,4 points* à la fin de janvier 1977 (septembre 1966 = 100) à la suite de cette augmentation ; il est donc de 0,9 % plus élevé qu'une année auparavant (165,9).

La hausse de 0,2 % de l'indice général dans l'intervalle d'un mois est la plus faible qu'on ait enregistrée en janvier depuis 1968. De surcroît, le taux d'augmentation annuel a légèrement baissé par rapport à celui qu'on avait constaté en décembre et, avec 0,9 %, il est non seulement nettement inférieur à celui de 3,4 % noté en janvier de l'année dernière, mais encore le plus bas qu'on ait connu en janvier depuis 1960. La stabilisation du taux de renchérissement qui se manifeste depuis plusieurs mois a donc continué de caractériser l'évolution de l'indice.

La progression de l'indice général en janvier s'explique de nouveau essentiellement par une hausse des prix du mazout et par différentes augmentations de prix dans le groupe de l'alimentation. Tandis que les prix du mazout ont, de ce fait, dépassé leur niveau d'une année auparavant pour la première fois depuis juillet 1976, la position atteinte en janvier par l'indice de l'alimentation correspond pratiquement à celle qu'on avait constatée au même mois de l'année dernière. Une légère avance a, en outre, été marquée par l'indice des transports et des communications. Quant aux six autres groupes de dépenses, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

Services publics N° 8, 77.

JEUNES GENS, JEUNES FILLES



C'est parce qu'elles répondent aux nécessités des temps modernes qui incitent la jeunesse à acquérir un métier le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles, que les

ÉCOLES PRIVÉES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

connaissent un essor toujours croissant.

L'ACADEMIE DE COIFFURE S.A. LAUSANNE

garantit une formation complète en coiffure pour dames, avec examen et diplôme, en un stage de 18 mois (apprentissage accéléré).

Cosmétologie, prophylaxie, soins et esthétique de la chevelure, un métier plein de charme et d'intérêt !

Demandez tous renseignements et prospectus à :
**Académie de coiffure S.A., Grand-Saint-Jean 16,
Lausanne, tél. (021) 23 12 84.**

La Maison d'éducation de Vennes

désire engager pour une date à convenir

un éducateur A (classe 18-20)

L'action éducative auprès d'adolescents caractériellement difficile, impose un horaire irrégulier, mais offre aussi l'enrichissement d'être utile à des jeunes qui ont besoin de sécurité, d'affection et de stimulation pour réintégrer avec confiance la vie sociale, familiale et professionnelle.

Qualification : brevet d'enseignement primaire, ou titre équivalent.

Aptitude à travailler en équipe de six éducateurs, dans un pavillon de 20 à 24 élèves, en collaboration avec maîtres professionnels, enseignants, psychiatre et psychologue.

Statut de l'Administration cantonale vaudoise.

Horaire hebdomadaire de 44 1/2 heures.

Semaine de cinq jours.

Demande de renseignements et postulations auprès du directeur de la Maison d'éducation de Vennes, av. de Valmont 24, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 40 51.

L'école protestante de Monthey cherche, pour la rentrée scolaire d'automne 1977 :

Un (une) instituteur (trice)

pour la classe de 3^e et 4^e primaire.

Nous désirons trouver une personne enthousiaste, expérimentée, titulaire d'un diplôme officiel, de préférence d'un brevet valaisan.

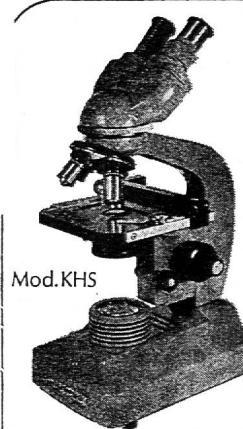
Faire offres, avec curriculum vitae, jusqu'au 15 avril 1977, à la commission des classes protestantes, par Mme Hilda Frei, présidente, 13, route du Chili, 1870 Monthey, tél. 4 25 71.

PELICULE ADHÉSIVE



FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43



OLYMPUS

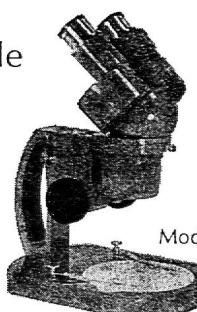
Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné



Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

07810 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE 15^e HALLEYSSTRASSE
3000 BERN

J. A.
1820 Montreux 1